

J'mgen

Septembre 2017 - N° 5 Le MAG des adhérents du Bas-Rhin

Votre nouvelle
carte MGEN+
est arrivée!



À décoller
en page 6

MGEN partenaire du
Congrès Scientifique
des Enfants 2017

Découvrez ses nombreux
avantages

Jardin des sciences
Université de Strasbourg

Avec la participation
de **Jean-Jacques
Favier**
Astronaute CNES,
Professeur à l'ISU

**CONGRÈS
SCIENTIFIQUE
DES ENFANTS**
JEUDI 30 MARS 2017
INTERNATIONAL SPACE
UNIVERSITY (ISU)

THÈME :
VIVRE DANS L'ESPACE

Liaison en direct
depuis l'ISS avec
Thomas Pesquet
Astronaute français de l'Agence
Spatiale Européenne (ESA)

Un événement En collaboration avec
Cité de l'espace Toulouse Education
eesa European Space Agency
Agence spatiale européenne
cnes
planétarium
FSU
Lyon



mgen



ACCUEILS MGEN 67

au Centre de Service

4 rue Henri Bergson
67096 STRASBOURG CEDEX
Ouverture sans interruption du
lundi au vendredi de 9h à 17h30
(sauf le lundi, ouverture à 10h)

à l'Espace Mutuel

2 rue du Vieux Marché aux Vins
67000 STRASBOURG
Ouverture du lundi au vendredi
9h-13h / 14h-17h30
(sauf le lundi, ouverture à 10h30)

! Pendant les vacances scolaires,
nos points d'accueil ferment à
16h30.

RENSEIGNEMENTS

Téléphone : 3676*
depuis l'étranger
00 33 1 77 86 20 86

* coût d'un appel local depuis un poste fixe
hors coût opérateur

Tous les jours du lundi au vendredi
de 8h à 18h30

Fax 03 88 27 15 37

Internet

monconseiller@mgen.fr

Vos prestations MGEN,
vos remboursements de soins
en direct 24h/24 sur le site
www.mgen.fr

Rubrique "Votre espace personnel"

CLUB DES RETRAITÉS MGEN67

03 88 27 65 19

lors de la permanence
du mardi matin de 9h30 à 11h30

sauf vacances scolaires
club.mgen.67@orange.fr
www.clubmgen67.fr

CONSULTATIONS AU CENTRE MÉDICAL ET DENTAIRE MGEN

4 place du Pont-aux-Chats
67000 STRASBOURG

soins dentaires : 03 88 14 18 38

dentairestrasbourg@mgen.fr

soins médicaux : 03 88 21 14 60

consultation642@mgen.fr

Directrice de la publication :
Lucy GONZALEZ

Comité de rédaction :
Lucy GONZALEZ
Doris GRASSL
Jean-Marie GRUNERT
Isabelle REHM
Raphaël ROCH

Mise en page et impression :
VALBLOR - Groupe Graphique
F-67 Illkirch 17020302

Photos de couverture :
© G. Moser / International
Space University
C. Schröder / Université
de Strasbourg
Dépôt légal : 3^e trimestre 2017
Tiré à 24000 exemplaires

Membre de :

groupe
istya
mutuelles, vraiment


**MUTUALITÉ
FRANÇAISE**
GRAND EST

CONSEILS TRÈS UTILES

- > Notez votre numéro de Sécurité Sociale sur TOUT courrier envoyé à MGEN.
- > Envoyez des factures acquittées ou avec un bordereau de paiement. Conservez une photocopie.
- > Relisez les devis des professionnels de santé. Toutes les indications ont leur importance (par exemple, avance de frais par le patient ou tiers payant).
- > Faites les démarches dans les temps (par exemple, demande de carte européenne d'Assurance Maladie 6 semaines à l'avance).
- > Résiliez votre contrat selon la réglementation en vigueur (loi Chatel et statuts) et non de façon rétroactive. La lettre recommandée AR est obligatoire.
- > Gagnez du temps à l'accueil : la présentation de la carte vitale est obligatoire.
- > Désignez une personne de confiance par une procuration, si mobilité réduite.
- > Contactez-nous pour plus d'informations.

**PRENDRE RDV
PAR TÉL AU 3676
OU PAR MÊL À
monconseiller@mgen.fr**

NOS ÉLUS À L'HONNEUR!

Plusieurs élus représentant les adhérents à travers le principe mutualiste « un homme, une voix », ont été mis à l'honneur fin juin. Ce sont des bénévoles qui participent tous les deux mois à des réunions du Comité MGEN 67. Mais pas seulement. Ce sont eux qui rappellent aux opérationnels combien les valeurs de solidarité sont importantes, qui siègent aussi dans diverses commissions (actions sociales, visites aux opticiens du réseau, etc.), et enfin qui représentent MGEN au sein de la Mutualité Française Grand Est.

Pour leur investissement désintéressé et sans faille, Lucy Gonzalez, présidente MGEN 67, leur a remis la médaille de la Fédération Nationale de la Mutualité Française ainsi qu'un diplôme.

Avec de gauche à droite : Jean Georges Weber, Maurice Boehler, Lucy Gonzalez, Christiane Ertz et Bernard Eichel.



Club des retraités MGEN 67

Vous souhaitez découvrir le club des retraités :
présentation des divers ateliers le vendredi 29 septembre à 14h
au Centre de Service MGEN, 4 rue Henri Bergson à Strasbourg-Hautepierre.

À noter dans votre agenda dès aujourd'hui.



TOMBOLA 70 ANS

Voici les lots qui ont été attribués à chacun des gagnants :

DONATEUR	DESCRIPTIF	NOMBRE	GAGNANTS
ASN67 (Athlé Santé Nature) Partenaire MGEN ⁺	5 séances de marche nordique	5	André HOFFMANN
			Robert MARGOTIN
			Caroline BLATZ
			Elisabeth HEPP
			Dominique JEANDEMANGE
	1 trimestre de marche nordique	4	Fatiha EL GHAZOUANI
			Jean FISCH
			Sonia BIECKERT
	1 année de marche nordique	1	Jean-Philippe GEIST
MOVELO Partenaire MGEN ⁺	location de 2 Vélos à Assistance Electrique pour 1 journée	3	Madeleine MAURER
			Martine HEINRICH
			Agnès HEYER
CADR 67	kit sécurité (cadenas, gilet, sac réfléchissant)	2	Jean-Marc LEHMANN
			Gilbert SAND
SOLIVERS/AVS Partenaire MGEN ⁺	panier garni	2	Marie-Claire PARISSÉ
			Christiane ERTZ
MGEN	bracelet connecté	1	Susana PACCARD

« VIE DÉMOCRATIQUE »

**JE SUIS ADHÉRENT(E)...
ET SI J'ÉTAIS CANDIDAT(E) AUX ÉLECTIONS 2018?**

Prenez part à la belle aventure Mgen!

Être élu(e) MGEN, c'est...

- > faire vivre les valeurs de sa mutuelle : démocratie, solidarité, liberté et laïcité,
- > siéger dans diverses commissions :
 1. action sociale ou prestations spécifiques pour prendre part aux décisions d'attribution de ces prestations,
 2. vie mutualiste et communication pour organiser divers événements : débat citoyen, promotion de l'ESS (Économie Sociale et Solidaire)

Contribuer au projet de sa mutuelle

Le groupe MGEN a l'ambition permanente d'être au plus près des attentes des adhérents tout au long de leur vie.

En participant aux moments démocratiques forts (assemblées statutaires, rencontres mutuelles et conférences), l'élu(e) porte la voix des adhérents.

Mettre en œuvre des actions concrètes!

L'élu(e) participe à la promotion du groupe MGEN à travers des actions de développement et de prévention-santé mises en place localement.

Appel à candidature :

Aujourd'hui jusqu'à fin octobre 2017.
Période de vote : de janvier à mars 2018



Les modalités de candidature seront précisées dans la revue nationale "Valeurs Mutualistes".

Mettez à jour dès aujourd'hui vos coordonnées électroniques à partir de votre espace personnel, par mél à monconseiller@mgen.fr ou par téléphone au **3676**.

Ainsi vous ferez d'une pierre deux coups :

- vous favoriserez le vote électronique MGEN dans un souci de responsabilité sociétale,
- vous permettrez le développement de l'ESS car MGEN reversera 1€ par vote électronique à une association (liste à préciser).

Au sommaire de ce mag



INFOS PRATIQUES p.2-3

- > Actualités MGEN 67
- > Résultats tombola « 70 ans »



ÉLECTIONS 2018 p.3



ÉDITO p.4

- > Mot de la Présidente



ACTU CMD p.5

- > Mot du directeur



CARTE MGEN+ p.6-7

- > Dispositif MGEN+ 2017/18
- > Présentation des nouveaux partenaires



PRÉVENTION p.8-9

- > Réseau PAS : Espace d'Accueil et d'Écoute
- > Appel aux dons ADOSEN



PRESTATIONS p.10-11

- > Rappels divers
- > Focus AMA



INNOVATIONS p.12-13

- > Sites, applications, forums



PARCOURS DE SOINS p.14-15

- > Ce qui change en 2017 (OPTAM, tarifs, etc.)

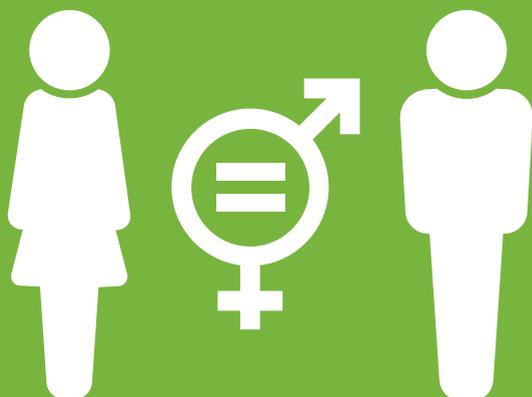
Lucy Gonzalez
Présidente MGEN 67



- > Les assemblées générales de MGEN ont eu lieu à Montpellier les 10 et 11 juillet derniers. Parmi les sujets abordés: la suppression de la prestation funéraire et l'augmentation des cotisations. Les délégués du Bas-Rhin se sont exprimés contre l'augmentation des cotisations à la tribune et dans leurs votes. Conscients de la contrainte liée à la nouvelle convention médicale et des renégociations à venir concernant les chirurgiens-dentistes, ils ont insisté sur deux points: diviser par deux la hausse des cotisations proposée par le Conseil d'Administration et maintenir la solidarité entre adhérents. Néanmoins, l'augmentation des cotisations a été finalement approuvée en l'état par 66% des votants. La plupart des résolutions ayant été adoptées avec une quasi-unanimité, c'est un signe que les débats ont été nourris et les avis partagés sur l'acceptabilité de ces hausses.
- > Les réglementations auxquelles les mutuelles sont soumises mettent de plus en plus l'accent sur la transparence et l'accessibilité de l'information à fournir aux adhérents et au grand public. C'est pourquoi à partir de cette année, MGEN donne accès à de nouvelles informations sur le groupe et les mutuelles qui la composent: comptes et gestion, solvabilité et situation financière, contrats dits « en déshérence », prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la politique d'investissements. Afin de mettre à disposition l'ensemble des rapports annuels légaux édités par le groupe, une nouvelle rubrique « publications » a été créée dans l'espace institutionnel sur [mgen.fr](https://www.mgen.fr/le-groupe-mgen/qui-sommes-nous/publications/) (<https://www.mgen.fr/le-groupe-mgen/qui-sommes-nous/publications/>).
- > Durant cette année 2017, MGEN a fêté son 70^e anniversaire. Au niveau local, nous vous avons proposé un événement autour du mieux vivre: bien se loger, bien manger, bien bouger... Cette journée active et instructive nous a permis de partager avec nos adhérents divers ateliers et conférences sur ces thèmes. Ce fut également l'occasion de belles rencontres.
- > Cet anniversaire nous a rappelé qu'au cours de ces 70 années, MGEN s'est toujours engagée en faveur de l'égalité femmes/hommes:
 - comme acteur du mouvement social, pour la liberté des femmes à disposer de leur corps, avec le soutien aux centres d'orthogénie, la promotion de la contraception, le soutien à la liberté d'avorter;
 - comme mutuelle santé, de par ses choix dans ses prestations, en prenant en charge dès 1976 l'IVG, en facilitant le choix dans les modes de contraception, etc.;
 - comme partenaire du champ de la recherche, au travers du suivi de la "cohorte E3N" mené par l'INSERM, soutenue par MGEN depuis plus de 25 ans, ou au travers des travaux de la FESP MGEN (fondation d'entreprise de MGEN pour la santé publique);
 - comme offreur de soins et acteur de prévention, afin de lutter contre les discriminations et les ruptures d'égalité, notamment dans l'accès effectif à la santé, au dépistage, à la prévention, ou par notre engagement depuis quelques années dans le cadre d'Octobre Rose.



! Les heureux gagnants qui n'auraient pas encore récupéré leur lot (voir tableau page 3) sont priés de prendre rendez-vous dans l'un de nos points d'accueil avant le 30 octobre.



Le mot du directeur



À l'occasion des 70 ans de MGEN, le Centre Médical et Dentaire de Strasbourg a organisé deux évènements :

- > La création d'un groupe de coureurs pour les courses annuelles de Strasbourg : en plus de se faire connaître par le biais d'une activité sportive et de souder les collaborateurs, cette participation a permis de récolter des fonds et de faire un don de 700 € à une association locale « Alsace contre le cancer ».
- > Une journée portes ouvertes : pour la première fois depuis sa création, le centre a organisé une journée dédiée aux Strasbourgeois et aux partenaires. Ce jour-là ont été proposés divers ateliers de prévention sur l'alcoolémie, la tabacologie, l'hygiène de vie, les enfants et le numérique. Il était également possible de s'entretenir individuellement avec une diététicienne et un coach sportif, et de participer à une réunion de présentation sur le diabète.

Bernard HINDENOCH
Directeur de l'établissement



ENTRETIEN AVEC M^{me} GHEORGHIU, SPÉCIALISTE EN GYNÉCOLOGIE ENDOCRINOLOGIQUE

Pourquoi venir travailler en France ? J'ai toujours souhaité exercer ma profession ailleurs que dans mon pays natal. En Roumanie, les études de médecine sont basées sur l'enseignement universitaire français. Cela sous-entend que les noms des maladies et les actes médicaux sont identiques, même si l'offre de traitements est plus importante en France. L'apprentissage de la langue française est également très répandu dans mon pays. J'apprécie la culture française.

Pourquoi avez-vous choisi d'exercer votre profession au Centre Médical et Dentaire MGEN de Strasbourg ?

Je n'ai jamais travaillé en France. En exerçant ma profession au centre MGEN, il était plus facile pour moi d'avoir une patientèle dès mon arrivée et d'y faire mes preuves, à l'inverse du milieu libéral qui nécessite une bonne notoriété avant l'ouverture du cabinet. De plus, le centre est ouvert à tous. Mes patientes ont des nationalités différentes et j'apprécie cette diversité culturelle. Enfin, le centre MGEN de Strasbourg bénéficie d'une bonne image auprès des recruteurs roumains. Ces différents facteurs m'ont permis de changer de vie sereinement.

Quelles prestations proposez-vous ?

J'effectue diverses consultations : infertilité, ménopause, contraception, etc. Je souhaite faire valider l'intégralité de mes diplômes en France, afin de pouvoir effectuer des coloscopies et échographies morphologiques fœtales.

ENTRETIENS AVEC M^{me} KARINE SCHUTZ ET M. ALEXANDRE LECLERCQ, PNEUMOLOGUES

Comment avez-vous connu le Centre Médical et Dentaire MGEN de Strasbourg ?

K.S. : J'ai connu le centre par une amie généraliste, M^{me} le Docteur Anselm, qui y travaille depuis quelques années.

A.L. : J'ai toujours entendu parler des établissements de santé MGEN. Lorsque ma consœur, M^{me} Schutz, m'a présenté le Centre de Strasbourg en m'indiquant qu'une place s'était libérée, j'ai postulé.

Quels avantages trouvez-vous à travailler au Centre Médical et Dentaire MGEN de Strasbourg ?

K.S. : J'effectue des vacations au Centre une à deux fois par semaine. Les autres jours, je travaille comme praticien attaché dans le service de pneumologie du Nouvel Hôpital Civil de Strasbourg et comme vacataire au Centre de Dépistage de la Tuberculose. À l'inverse de ces deux entités, le centre me permet de créer et d'avoir ma propre patientèle. Pour un praticien, être salarié représente également une sécurité de l'emploi.

A.L. : J'exerce ma profession depuis 2014. Après deux années passées au Nouvel Hôpital Civil de Strasbourg, j'ai décidé de créer mon cabinet. Le lancement d'une activité libérale n'est pas toujours simple, et créer sa patientèle exige de la patience. J'ai donc décidé de compléter mon activité libérale en exerçant ma profession comme salarié au Centre de Strasbourg, un système financièrement avantageux.

Quelles prestations proposez-vous ?

K.S. & A.L. : Nous effectuons des consultations pour pathologies liées à l'insuffisance respiratoire (BCPO, asthme), aux troubles du sommeil, à la tabacologie ou encore aux infections broncho-pulmonaires. Nous réalisons également des consultations pour pathologies pulmonaires interstitielles, nodule pulmonaire ou adénopathie, épanchement pleural ainsi que des bilans de masse. À cette liste s'ajoutent des consultations en allergologie (tests cutanés, détection d'allergie par prises de sang, etc.).

Centre Médical et Dentaire MGEN de Strasbourg

4, place du Pont aux Chats - 67085 Strasbourg
Pour prendre rendez-vous en ligne :

www.mgen.fr/cmdstrasbourg

Pour prendre rendez-vous par téléphone :

- Médical : 03 88 21 14 60

- Dentaire : 03 88 14 18 38



Partenariats

Votre carte MGEN⁺ 2017-18 est arrivée!



Soucieuses de contribuer au mieux-vivre de ses adhérents, vos sections MGEN d'Alsace-Lorraine ont mis en place la carte MGEN⁺ grâce à laquelle nos partenaires du 67 vous proposent divers avantages dans des domaines variés (culture, découverte, sport, restauration, voyage).

Ce service, qui reste en adéquation avec nos valeurs de responsabilité, qualité et solidarité, est entièrement gratuit:

- > et pour nos adhérents qui disposent ainsi d'un accès privilégié auprès de nos partenaires, qu'ils les connaissent déjà ou bien qu'ils les découvrent;
- > et pour nos partenaires qui bénéficient alors de nos différents leviers de communication (papier et numérique).

COMMENT SE PROCURER LA CARTE MGEN⁺?

La distribution s'effectue comme suit:

- > si vous êtes déjà adhérent Membre Participant (MP¹) au 01/07/17, vous avez reçu la carte par voie postale, jointe à ce magazine – *rappelons que, pour des raisons RSE², MGEN 67 adresse un seul magazine par foyer*;
- > si vous devenez adhérent au-delà du 01/07/17 ou si vous êtes Membre Participant Associé (MPA³), cette carte vous sera remise en mains propres lors d'un rendez-vous – *téléphonez au 3676 ou envoyez un mél à monconseiller@mgen.fr* – en agence à Strasbourg (Centre de Service de HautePierre ou Espace Mutuel du centre ville).

(1) MP: Le 1^{er} entrant à la mutuelle dont dépendent les éventuels autres membres de la famille. (2) RSE: Responsabilité Sociétale des Entreprises. (3) MPA: Les bénéficiaires conjoints, enfants ou étudiants majeurs qui autrefois auraient été radiés pour motifs statutaires.

(4) MSP: MGEN Santé-Prévoyance

- > Vous pourrez consulter notre nouveau *Guide des partenaires* numérique directement sur nos pages web. Ce guide interactif au format PDF vous permet une recherche affinée, thématique ou géographique, des partenaires et avantages qui vous intéressent. Autre avantage RSE: les impressions se font en fonction des goûts et besoins de chaque adhérent.
- > La carte MGEN⁺ étant nominative et individuelle, tout adhérent qui souhaite bénéficier de ses avantages doit en présenter une valide à son nom – *chaque partenaire est libre de vérifier l'identité du titulaire de la carte.*
- > Au gré des évolutions des partenariats, les adhérents seront informés des nouveautés MGEN⁺: partenaires nouveaux, digitalisation du processus, élargissement des domaines couverts, etc.

Pour plus de détails, consulter le site départemental MGEN 67 à l'adresse www.mgen.fr/sections/section-du-bas-rhin/

NOS PARTENAIRES 2017

Ce ne sont pas moins de 30 partenaires qui offrent aujourd'hui des avantages aux adhérents MGEN. Retrouvez le détail des offres dans le nouveau guide interactif mis en ligne à la rentrée 2017.

CULTURE

- > Association Trois 14 / Strasbourg
- > BNU / Strasbourg
- > Cinéma Odyssée / Strasbourg
- > Espace K / Strasbourg
- > Espace Malraux / Geispolsheim
- > La MAC / Bischwiller (RC)
- > Maillon / Strasbourg
- > Le Moulin 9 / Niederbronn-les-Bains (RC)
- > La Nef / Wissembourg (RC)
- > Le Point d'Eau / Ostwald
- > Pôle culturel / Drusenheim
- > La Saline / Soultz-sous-Forêts (RC)
- > La Salle du Cercle / Bischheim
- > Schiltigheim culture / Schiltigheim
- > Service culture / Erstein (RC)
- > Les Tanzmatten / Sélestat (RC)
- > Théâtre de Haguenau / Haguenau (RC)
- > Théâtre National de Strasbourg / Strasbourg

DÉCOUVERTE

- > Château du Fleckenstein / Lembach
- > Jardin des Sciences / Strasbourg
- > Maison de la Nature / Muttersholtz
- > Movelo / Bas-Rhin
- > Office de Tourisme / Strasbourg

RESTAURATION

- > Vertu'Ose / Molsheim et Strasbourg

SPORT

- > Athlé Santé Nature / Strasbourg
- > Badminton MCA / Andlau
- > Cyclo'Évasion / Gamsheim
- > Cyclofix / Strasbourg

VOYAGE

- > Ski et Loisirs pour tous / Betschdorf
- > Voyages culturels / Illkirch

RC = Relais Culturel



Cette année, 5 nouveaux partenaires ont adhéré au dispositif de la carte MGEN+, dans des domaines aussi variés que la culture, la découverte ou encore le sport. Les voici sommairement présentés.

SERVICE CULTURE ERSTEIN

Le Relais culturel d'Erstein, c'est une quinzaine de spectacles déclinant toutes formes d'expression: théâtre, comédie, poésie, cirque, concert, autour d'un thème unique. Cette année, la Nuit sera à l'honneur: magique, mystérieuse, festive, angoissante, chaleureuse... Dans les étoiles avec Hubert Reeves, en toute intimité en compagnie de Patrick Poivre d'Arvor et Anja Linder, sur l'océan avec Isabelle Autissier, dans les mystères du cerveau avec Sébastien Bizotto...

À travers des lectures, des rencontres, des expositions, des concerts, des spectacles.

Aucun doute, à Erstein, vos nuits seront plus belles que vos jours!

LES TANZMATTEN

Les Tanzmatten sont un complexe culturel et festif basé à Sélestat, au bord de l'Ill. Chaque saison, plus de 40 spectacles, pluridisciplinaires, sont proposés: théâtre, musique, danse, humour, cirque, chanson, magie, il y en a pour tous les goûts! Parmi ces

spectacles, certains vont être très accessibles et intéresser les familles, les enfants, les jeunes, tandis que d'autres propositions plus pointues pourront rassasier la curiosité et l'esprit de découverte des publics plus aguerris.

Deux temps forts rythment les saisons culturelles: « La semaine de l'humour » au mois de novembre et le festival « En mai chante!... ce kil te plaît ».

À cela se greffent des résidences de création qui sont l'occasion de suivre le travail d'une compagnie et de s'immerger plus intensément encore dans la beauté du spectacle vivant.

LE CHÂTEAU FORT DE FLECKENSTEIN

Au cœur du Parc naturel régional des Vosges du Nord se trouve un château légendaire: érigé en sentinelle sur une barre rocheuse aux dimensions exceptionnelles, le château fort de Fleckenstein vous porte dans une autre époque et offre les plus belles ruines médiévales d'Alsace. Des reconstitutions du monument guident les amoureux du patrimoine et rythment la visite en illustrant les prouesses des bâtisseurs d'antan.

3h d'aventure médiévale! Les familles s'engagent dans une découverte plus récréative, le Château des Défis, et plongent au cœur de l'imaginaire du

moyen âge avec le chevalier-fantôme Hugo de Fleckenstein. Petits et grands sont réunis dans une même quête qui transforme la visite en un grand moment de partage et de convivialité.

Tous partent à la conquête du sommet que l'on atteint en pénétrant au cœur du rocher par un dédale de salles et d'escaliers troglodytiques, et sont récompensés par un point de vue époustoufflant dans une Alsace authentique et naturelle!

LA MAISON DE LA NATURE DU RIED ET DE L'ALSACE

La Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace centrale est une association à but non lucratif située dans un écrin de verdure à Muttersholtz, en centre Alsace. Elle a pour objet de sensibiliser tous types de publics, les éduquer à travers des démarches pédagogiques à des comportements respectueux de la nature.

Chaque année nous organisons des colonies de vacances pour les enfants de 6 ans révolus à 17 ans. Les colonies proposées sont organisées par tranche d'âge avec des thèmes ludiques et variés: Robinsons, Trésor secret (chevalier), aventures gauloises, Restons branchés (avec de l'accrobranche), Devenir Apache (canoé et tir à l'arc...) et bien d'autres.

Les enfants sont encadrés par des animateurs qualifiés, l'ambiance est top, dans le respect de l'enfant et de la nature. *"Nous avons notre propre équipe de cuisine et nous produisons les repas avec des ingrédients frais, non transformés, de saison et à majorité locaux et bio. Il est facile pour nous de tenir compte des éventuelles allergies ou convictions alimentaires en enlevant les ingrédients de base selon la demande des parents."*

CYCLOFIX

Cyclofix est le premier service de réparation vélo à la demande qui vous envoie un réparateur où et quand vous voulez. Le déplacement est gratuit, votre vélo est réparé sur place et les forfaits sont tout compris (pièces, main d'œuvre et bonne humeur!).





Réseau PAS



VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS
DANS VOTRE VIE PROFESSIONNELLE
OU PERSONNELLE ?

**ÉCHANGEZ AVEC
UN(E) PSYCHOLOGUE**

en face-à-face

par téléphone
du lundi au vendredi

SERVICE ACCESSIBLE DE 8H30 À 18H30

Les Réseaux-PAS (Prévention Aide Suivi) sont pilotés et financés à parité par l'Éducation Nationale et MGEN.

Parmi les actions proposées, les **Espaces d'Accueil et d'Ecoute (EAE)** permettent des entretiens :

- dans le respect de la vie privée et du secret professionnel
- gratuits et confidentiels

NB : les EAE ne sont pas des lieux de soin, aussi le nombre d'entretiens est-il limité à trois par an (si nécessaire, la personne peut être orientée vers des ressources adaptées...)

**Réservé aux agents du Ministère de l'Éducation Nationale,
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.**



Appelez le

0 805 500 005

Service & appel
gratuits

Pour plus d'informations Site de l'Académie de Strasbourg :
www.ac-strasbourg.fr / Rubrique Professionnels
ou en scannant ce QR Code
Mél: reseapas67@mgen.fr





ADOSEN - Prévention santé MGEN

L'ADOSEN - Prévention Santé MGEN a beaucoup œuvré sur l'année 2016 et c'est grâce à vous ! Chacun de vos dons a permis à l'association de s'engager de manière plus concrète dans l'éducation et la promotion de la santé, de la citoyenneté et de la solidarité en inscrivant ses actions autour de trois axes centraux : la création et la diffusion d'outils pédagogiques, l'intervention en classes et la mutualisation et valorisation des projets pédagogiques.

En 2016, des outils innovants pour le bien-être du système éducatif ont été créés. L'application FilGood et le Serious Game Où est Alice? sur le cyber-harcèlement (officiellement lancé en 2017), en sont les exemples concrets. Conçue pour évaluer le niveau de bien-être au sein des établissements afin de permettre au personnel éducatif de pallier les difficultés rencontrées, FilGood bénéficie, à ce jour, à plus de 2500 jeunes scolarisés et à près de 100 établissements scolaires.

Cette année, encore plus que les années précédentes, l'ADOSEN - Prévention Santé MGEN ambitionne de s'inscrire dans une logique de réelle proximité avec les élèves et la communauté éducative. A cette fin, des volontaires en services civiques ont été recrutés pour intervenir dans les classes autour des thématiques du don du sang, de l'activité physique et sportive et de l'égalité filles/garçons, dans quatre régions de France.

Ces volontaires permettent aussi de renforcer nos interventions sur le don du sang en lien avec l'Etablissement Français du Sang. Thématique historique de notre association,

nous souhaitons poursuivre cette dynamique dans les années à venir. Par ailleurs, pour concrétiser ses aspirations de valorisation et mutualisation de projets, l'ADOSEN - Prévention Santé MGEN lance en 2017 un Appel National à Projets Pédagogiques à destination des établissements scolaires. Outre l'aide financière, l'association contribuera à la réussite des projets subventionnés à travers un accompagnement de compétences et une valorisation notamment sur son site internet : www.adosen-sante.com.

L'ADOSEN - Prévention Santé MGEN s'implique dans ce qui touche au plus près au bien-être des élèves. En prenant comme thématique centrale l'égalité filles/garçons pour les trois prochaines années, l'association entend relever un réel défi : celui d'empêcher les préjugés et stéréotypes liés au genre et les discriminations qui en découlent, d'entraver le bien-être des élèves et d'influencer leurs choix de vie personnels et professionnels.

L'ADOSEN - Prévention Santé MGEN lancera donc une importante campagne pour l'égalité ciblant les établissements scolaires : « Stéréotypes/Stéréomeufs ». Vos dons n'ont jamais été aussi nécessaires et importants qu'aujourd'hui. Le monde éducatif, en pleine mutation, a besoin d'innover pour faire face aux problèmes persistants ainsi qu'aux difficultés émergentes (approches, outils et stratégies).

APPEL À DON POUR L'ANNÉE 2017

N° donateur / abonné :

Nom : Prénom :

Date de naissance : Profession :

Structure (pour les établissements scolaires, collectivités territoriales, association...)

Adresse :

Code postal : Localité : Courriel :

Je souhaite soutenir l'association ADOSEN - Prévention santé MGEN pour l'année 2017 et je verse la somme de :

10 € 15 € 20 € 25 € 30 € ou plus : €

Montant du chèque joint : €

Bulletin à retourner accompagné de votre chèque à :
L'association ADOSEN - Prévention santé MGEN
3, square Max-Hymans - 75748 Paris Cedex 15



ADOSEN - Prévention santé MGEN
 3, square Max Hymans 75748 Paris Cedex 15
 Contact : adosen@mgen.fr

Association loi 1901 agréée par le ministère de l'Éducation nationale
 (BO n° 39 du 12/10/2008) et autorisée à recevoir des dons et des legs.

Chaque don ouvre droit à une réduction d'impôts égale à 66 % de la somme versée dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. L'association adressera aux donateurs le reçu fiscal permettant cette réduction d'impôts.

Date : / / 2017

Signature

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 06/01/78 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en nous écrivant.



Prestations

Ne manquez pas vos prestations

DOMAINE	VOTRE SITUATION DE VIE	LA RÉPONSE MGEN
Logement	Vous avez le projet d'acheter un logement .	Caution MGEN Assurance de prêt MGEN Ces prestations sécurisent votre achat et vous permettent d'importantes économies
Consommation	Vous êtes jeune (âgé de moins de 36 ans) et vous avez des dépenses à prévoir : travaux, installation, achats importants...	Prêt Installation Mutualiste (PIM) - sans intérêt (à taux 0) - utilisation libre des fonds
Congé de maladie	Vous passez à demi-traitement .	MGEN complète vos revenus par des allocations journalières
Invalidité	L'administration vous met en retraite d'office pour invalidité .	MGEN complète votre pension par des allocations d'invalidité
Décès	Votre famille est touchée par le décès d'une personne qui était adhérente MGEN .	Capital décès
Orphelinat *	Un adhérent MGEN décède en laissant des enfants orphelins bénéficiaires MGEN .	Allocation orphelinat: Une allocation annuelle peut être versée à chaque bénéficiaire enfant MGEN <29 ans.
Santé, soins coûteux *	Votre état de santé nécessite des soins sans prise en charge statutaire spécifique et avec un reste à charge élevé : psychothérapie, psychomotricité, ergothérapie , certaines spécialités de kinésithérapie, etc.	Procédure des soins coûteux: - aide annuelle exceptionnelle, non reconductible. - dossier soumis à l'appréciation du praticien conseil MGEN.
Prévention se soigner autrement	Vous vous soignez « autrement »: médecines douces, prévention.	Forfait prévention (de 25 à 150€/an) Certains contraceptifs, certains vaccins, sevrage tabac... Forfait « se soigner autrement » (de 25 à 150€/an) Ostéopathie, chiropraxie, homéopathie, certains actes d'acupuncture (si médecin OPTAM), certaines consultations de diététicien (enregistré ARS).

*Les prestations d'action sociale sont annuelles, non rétroactives, parfois non reconductibles.

RENSEIGNEZ-VOUS !

SUR VOS DROITS ET LA MANIÈRE DE PROCÉDER AVANT D'ENGAGER UNE DÉPENSE :

TÉLÉPHONE : **3676**

MÉL : monconseiller@mgen.fr

COURRIER :

MGEN 67 - 4 rue Henri Bergson
67096 STRASBOURG CEDEX

UNE SITUATION D'URGENCE ?

> ASSISTANCE IMA :

Depuis 2016, votre cotisation inclut une assistance pour certaines situations d'urgence ou complexes: sortie d'hôpital, mutation, garde d'enfant, déménagement...

Renseignements et éligibilité: téléphonez au **09 72 72 27 28**



LA PERTE D'AUTONOMIE

DOMAINE	VOTRE SITUATION DE VIE	LA RÉPONSE MGEN
Handicap *	Vous êtes en situation de handicap . Un membre de votre famille, adhérent MGEN, est en situation de handicap.	Allocation handicap MGEN MGEN peut étudier votre situation sur la base de la notification MDPH (avec ou sans taux indiqué) Prestation particulière handicap pour gros matériel ou aménagement logement... sur la base du plan de financement MDPH (accordée ou refusée)
Perte d'autonomie Dépendance *	Vous êtes touché par la perte d'autonomie, temporaire ou durable . Un membre de votre famille, adhérent MGEN, est touché par la perte d'autonomie, temporaire ou durable.	Service d'Aide à Domicile (participation horaire) Allocation annuelle dépendance ou Rente mensuelle dépendance Prestation particulière dépendance pour gros matériel ou aménagement logement...
Aidant*	Vous assistez au quotidien un proche en situation de dépendance totale .	Aide au mutualiste aidant (allocation annuelle)

*Les prestations d'action sociale sont annuelles, non rétroactives, parfois non reconductibles.

Les aidants familiaux

En France, plus de **8 millions de personnes aident un proche malade ou handicapé**. Ces « aidants familiaux » ont un statut reconnu depuis le 1^{er} janvier 2016, par la loi qui a également fait apparaître la notion de droit au répit.

MGEN, fidèle à ses valeurs de solidarité, a été la première à proposer en inclusion dans ses offres, **une prestation d'action sociale intitulée « Aide au Mutualiste Aidant »**. Il s'agit d'une allocation annuelle sous forme d'une **part fixe de 350€** et d'une **part variable de 150€**, attribuée en fonction du quotient familial.

Pour en bénéficier, vous devez **être adhérent MGEN** Mutuelle Santé Prévoyance et **assister au quotidien un proche** (conjoint, enfant d'au minimum 5 ans ou ascendant au 1^{er} degré) en situation de dépendance totale **GIR 1 ou 2**.



ATTENTION: VOUS ÊTES PEUT-ÊTRE UN AIDANT QUI S'IGNORE.

MGEN vous accompagne avec un guide de la collection « Les repères de l'action sociale » sur le sujet des aidants familiaux. Demandez-le à votre centre de service : courrier ou [mél monconseiller@mgen.fr](mailto:mel_monconseiller@mgen.fr), en précisant « à l'attention du service prestations MGEN 67 »



Innovations digitales

Deux forums à partir du site www.mgen.fr/forum/



MGEN ET VOUS

Vos questions, vos réponses sur les offres et les services MGEN.

> Entrez

NOUS MGEN

Echangez entre acteur et adhérents sur la vie mutualiste.



> Entrez

1^{er} forum «MGEN & Vous»: des réponses aux questions relatives aux offres et services MGEN, entre adhérents ou en relation directe et rapide avec des web conseillers.

2^e forum «Nous, MGEN»: adhérents et internautes peuvent échanger entre eux et avec les élus, sur des enjeux sociaux et sanitaires qui nous concernent, en continuité des rencontres de terrain.

À VOS CLAVIERS: CRÉONS ENSEMBLE LA WEB COMMUNAUTÉ MGEN!

Nos sites prévention :

- 1 La plateforme santé en ligne MMMieux : www.mmmieux.fr
- 2 Votre coach pour la voix Vocal'iz, complété d'une application pour Smartphone : <https://www.mgen.fr/appli-vocaliz/>

MMMIEUX
CONNECTÉ À MA SANTÉ



M MIEUX dans son corps
M MIEUX dans sa tête
M MIEUX dans sa vie

Nouveau ! MGEN lance MMMieux.fr
LA PLATEFORME DE PRÉVENTION SANTÉ EN LIGNE

Connectez-vous vite
www.mmmieux.fr



vocal'iz

Vous êtes en bonne voix !

Découvrez Vocal'iz.
Votre nouveau coach pour vous aider à préserver et entretenir vos performances vocales.

- 1 Analysez votre voix
- 2 Comprenez-la
- 3 Exercez-vous

QR code, App Store, Google Play, MMMIEUX CONNECTÉ À MA SANTÉ, mgen*

MGEN CONNECT

Le nouvel identifiant unique de connexion

MGEN simplifie l'identification sur ses sites web et applications mobiles en déployant progressivement

un mode d'authentification unique



LES AVANTAGES



CÔTÉ UTILISATEURS

Simplicité et gain de temps :

- **Plus besoin de créer un nouveau compte** sur chaque site ou application MGEN.
- En s'identifiant sur l'un des sites utilisant MGEN Connect, **les adhérents seront connectés et reconnus sur les autres sites.**



CÔTÉ MGEN

Visibilité et proximité :

- MGEN Connect offre une **meilleure visibilité des sites MGEN** aux adhérents et leur permet de basculer facilement de l'un à l'autre.
- **Cela nous apporte une meilleure connaissance de nos adhérents** et de leurs usages.

LE FONCTIONNEMENT

Dans un premier temps, **les utilisateurs actuels de l'espace personnel** pourront :

- Soit continuer à utiliser l'authentification par N°INSEE.
- Soit décider de se créer, dès maintenant, un compte MGEN Connect.

Depuis le 6 avril, un compte MGEN Connect a été automatiquement créé pour chaque nouvel adhérent souhaitant activer son espace personnel.



LES ÉTAPES

1

MGEN Connect sera d'abord ouvert sur l'espace personnel mgen.fr, sur les applications mobiles Espace Personnel et Ôji, sur les sites Fabrique Interactive, puis sur le Forum MGEN. Progressivement, d'autres sites et applications (MMMieux, Vocal'iz, etc.) seront raccordés.

2

Après une phase pilote, l'identification par N°INSEE disparaîtra au profit de MGEN Connect qui deviendra **le seul mode d'authentification** sur ces sites et applications.



Simplifions ensemble la vie de nos adhérents !

<http://connect.mgen.fr>



Parcours de soins

CE QUI CHANGE EN 2017

Voici les principales mesures de la nouvelle convention médicale entre l'Assurance Maladie et les médecins libéraux :

- consultation du généraliste à 25 euros



- passage progressif, depuis janvier 2017, du contrat d'accès aux soins (CAS) à l'option tarifaire maîtrisée (OPTAM).



Le principe

Conclus entre l'Assurance Maladie et les médecins conventionnés de secteur 1 ou 2 (généralistes et spécialistes) pratiquant des dépassements d'honoraires, **le CAS et l'OPTAM ont pour objectif d'améliorer l'accès aux soins des patients.**

Les médecins signataires s'engagent à limiter leurs dépassements d'honoraires sur une partie de leurs actes et à pratiquer les tarifs conventionnels (ceux du secteur 1) pour une durée de trois ans pour le CAS et d'un an pour l'OPTAM.

Dans le cadre des contrats santé responsables des mutuelles, **les dépassements d'honoraires des médecins CAS ou OPTAM sont mieux remboursés que ceux des médecins qui n'ont pas adhéré au dispositif :**

- cette différence doit être supérieure ou égale à 20% du tarif de base de l'Assurance Maladie,
- la prise en charge des dépassements des praticiens qui n'ont pas adhéré au CAS est plafonnée (elle ne peut excéder 100% du tarif de base de l'Assurance Maladie à partir de 2017).

Les avantages pour le médecin

En contrepartie du respect de leurs engagements, les médecins bénéficient des avantages suivants :

Qui ?	chirurgiens et obstétriciens (CO)	autres médecins
Quoi ?	OPTAM-CO	OPTAM
Comment ?	revalorisation tarifaire de 20% de certains actes techniques	versement d'une prime au prorata de l'activité réalisée à tarif opposable*
	liberté de choisir entre l'OPTAM ou l'OPTAM-CO	paiement en juin de l'année N+1 (et non plus en avril de l'année N+2)

(* "tarif officiel" fixé dans le cadre d'une convention signée entre le professionnel de santé et l'Assurance Maladie (le tarif est dit opposable car le praticien conventionné en secteur 1 ne peut percevoir plus dans le cadre de son contrat)

ATTENTION !

OPTAM ET OPTAM-CO NE SONT PAS CUMULABLES

Les avantages pour le patient

Le patient qui consulte un médecin CAS ou OPTAM est mieux remboursé par l'Assurance Maladie obligatoire et sa mutuelle, que lorsqu'il consulte un médecin de secteur 2 qui n'adhère pas à ces dispositifs.

En effet, en signant le CAS ou l'OPTAM, le médecin s'engage à :

- ne pas pratiquer de dépassements d'honoraires supérieurs en moyenne à 100% du tarif conventionnel (taux moyen calculé sur la base des tarifs applicables aux médecins de secteur 1),
- recevoir davantage de patients aux tarifs opposables (c'est-à-dire sans facturer de dépassements), ce qui encourage l'accès aux soins pour tous



Des consultations mieux remboursées à double titre

Au titre du Régime obligatoire (RO)

Avec le CAS et l'OPTAM, la base de remboursement pour un médecin de secteur 2 est majorée : elle est alignée sur les tarifs d'un médecin de secteur 1 qui ne pratique pas de dépassements d'honoraires.

Au titre du Régime complémentaire (RC)

Lorsqu'une mutuelle prévoit la prise en charge des dépassements d'honoraires, elle rembourse mieux ceux des médecins CAS ou OPTAM.

Ainsi, selon le médecin qu'il consulte, en s'informant, et dans la mesure où il a le choix, le patient peut agir sur sa dépense et son éventuel reste à charge.

Exemple d'un adhérent dont la mutuelle rembourse les honoraires médicaux :

> à 140% de la base de remboursement (BR) pour les médecins CAS ou OPTAM (AMO+AMC)

> à 120% de la base de remboursement (BR) pour les médecins non CAS ou OPTAM (AMO+AMC)

Tarif de la consultation* = 50 €			
Médecin CAS puis OPTAM		Médecin non CAS, ni OPTAM	
Base de Remboursement d'un spécialiste secteur 2	28 € 30 €**	Base de Remboursement (BR) d'un spécialiste secteur 2	23 €
Remboursement Sécurité sociale (RO) = 30 € x 70% - 1 € de participation forfaitaire	18,60 € 21,00 €	Remboursement Sécurité sociale = 23 € x 70% - 1 € de participation forfaitaire	15,10 €
Remboursement mutuelle dans le cadre d'un contrat responsable (RC) = 30 x 30% au titre du ticket modérateur, soit 9,00 € + 30 x 40% au titre des dépassements, soit 12,00 €	19,60 € 21,00 €	Remboursement mutuelle dans le cadre d'un contrat responsable = 23 x 30% au titre du ticket modérateur, soit 6,90 € + 23 x 20% au titre des dépassements, soit 4,60 €	11,50 €
Remboursement total	38,20 € 42,00 €	Remboursement total	26,60 €
Reste à charge (sur les dépassements + participation forfaitaire de 1 €)	11,80 € 8,00 €	Reste à charge (sur les dépassements + participation forfaitaire de 1 €)	23,40 €

(*) consultation coordonnée : lorsque le médecin traitant adresse un patient à un spécialiste dans le respect du parcours de soins coordonnés.

(**) depuis la revalorisation à 30 € (effective au 1^{er} juillet 2017).

Le saviez-vous ?

Jusqu'en 2017, chaque médecin percevait 5 euros par an et par patient l'ayant choisi comme médecin traitant (hors Affections de Longue Durée).

Ce montant, financé essentiellement par les organismes complémentaires santé, représente un coût pour les organismes complémentaires d'assurance maladie d'environ 150 millions d'euros par an. Ce dispositif sera remplacé en 2018 par une contribution au paiement du Forfait Patientèle Médecin Traitant.

Pour en savoir plus...

> Le médecin que vous souhaitez consulter adhère-t-il au CAS ou à l'OPTAM ?

Rendez-vous sur www.ameli-direct.fr

Vous pouvez faire une recherche par nom, par spécialité ou par acte médical.

> Quelles sont les majorations appliquées par les différents médecins ?

Rendez-vous sur http://convention2016.AMELI.FR/wp-content/uploads/2016/11/Assurance-Maladie_Synthese_Convention_2016.pdf

mgen*

LES
SOLUTIONS
LOGEMENT
MGEN

POUR MON
LOGEMENT
JE PENSE
MGEN

AVEC MGEN, MES PROJETS PRENNENT VIE !

- J'assure mon prêt immobilier
- Je cautionne mon emprunt
- Je sécurise mon bien en cas de perte d'emploi
- Je m'installe sans me ruiner avec le Prêt Installation MGEN-CASDEN

LE + MGEN

Avec **izigloo.com**, plateforme 100% services dédiée au logement, je bénéficie d'un accompagnement gratuit d'experts pour mener à bien mes travaux et bénéficier d'un bilan énergétique.

ASSURANCE
EMPRUNTEUR

CAUTION
ACQUISITION

ASSURANCE
PERTE
D'EMPLOI

PRÊT
INSTALLATION
MGEN-CASDEN

Valoriser
mon logement
izigloo

MON
EXPERT
LOGEMENT
MGEN au

3676 Service gratuit
+ prix appel

mgen.fr

Mutuelle
Santé
Prévoyance

Document publicitaire n'ayant pas de valeur contractuelle.

MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, immatriculée sous le numéro SIREN 775 685 399, MGEN Fila, immatriculée sous le numéro SIREN 440 363 588, Intermédiaire en opération de banque de la CASDEN Banque Populaire, immatriculée à l'ORIAS sous le n° 13 005 936, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du code de la Mutualité - 3, square Max Hymans 75748 Paris cedex 15.

CNP Assurances, Société anonyme au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré - 341 737 062 RCS Paris, CNP Caution, SIREN n° 383 024 098. Entreprises régies par le code des Assurances - GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS - Siège social : 4 place Raoul Dautry - 75716 PARIS CEDEX 15 - www.cnp.fr.

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable. Siège social : 91 Cours des Roches 77186 Noisiel. Siret n° 784 275 778 00842 - RCS Meaux. Immatriculation ORIAS n° 07 027 138.

Le site internet www.izigloo.com et l'ensemble des services qui y sont disponibles sont conçus, développés et gérés par la société EP - SAS au capital de 2 500 000 € - RCS Nantes 499 398 253 - Siège social : 24, boulevard Vincent Gâche - 44200 NANTES. Accès sous réserve d'acceptation des conditions générales d'utilisation du site.